

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 octobre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° II-592

présenté par

M. Pajot, M. Aliot, M. Bilde, M. Chenu, M. Collard et Mme Le Pen

ARTICLE 39**ÉTAT B****Mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture	5 374 381	0
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	0	5 374 381
TOTAUX	5 374 381	5 374 381
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objet de l'amendement est le doublement des crédits alloués à l'action 22 « Gestion de crises et des aléas de la production agricole » du programme 149 par la diminution corrélative de ceux concernant l'action 01 « Moyens de l'administration centrale » du programme 215. Il est en effet

impératif d'augmenter les aides en faveur du redressement des exploitations en difficultés, qui sont de plus en plus nombreuses.